

# ORLÉANS MÉTROPOLE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

# UNIQUE

## Elaboration du Règlement Local de Publicité métropolitain d'Orléans Métropole

Par arrêté n° A2020-028, le président d'Orléans Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité métropolitain d'Orléans Métropole. L'enquête publique se déroulera, pour une durée de 31 jours :

**du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 9h00  
au jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 17h00**

Monsieur Bernard COQUELET a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête, Messieurs Antoine SORIANO et Claude BOURDIN en qualité de membres titulaires par la présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

Le dossier du projet du règlement local de publicité métropolitain, accompagné des avis des personnes publiques associées, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, seront consultables, sur support papier et sur poste informatique, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de l'enquête publique :

### ORLÉANS MÉTROPOLE

Espace Saint Marc - 5 Place du 6 Juin 1944 - 45000 Orléans

Aux horaires d'ouverture (lundi : 8h30-17h30, du mardi au jeudi : 8h30-12h00/13h30-17h30, vendredi : 8h30-12h00/13h30-17h00)

Le dossier du projet de règlement local de publicité métropolitain, accompagné des avis des personnes publiques associées, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête seront également consultables, sur support papier, pendant toute la durée de l'enquête publique à :

#### CHÉCY

Hôtel de Ville - 11 place du Cloître

Aux horaires d'ouverture de la mairie

lundi : 13h30-17h00, mardi : 8h30-12h30, mercredi : 8h30-12h30/13h30-17h00,  
jeudi : 8h30-12h30/13h30-19h00, vendredi : 8h30-12h30, samedi : 9h00-12h00

#### ORLÉANS

Hôtel de Ville -

Place de l'Étape

Aux horaires d'ouverture de la mairie

lundi au jeudi : 8h30-17h30, vendredi : 8h30-17h00, samedi : 9h00-12h00

#### FLEURY-LES-AUBRAIS

Pôle Urban

64C rue des Fossés

Aux horaires d'ouverture du pôle

lundi, mercredi : 8h45-12h30, vendredi : 8h45-12h30/13h45-16h30

#### ORMES

Hôtel de Ville - 147 Route Nationale

Aux horaires d'ouverture de la mairie

du lundi au vendredi : 8h30-12h00/13h30-17h30, samedi : 9h00-12h00

#### OLIVET

Hôtel de Ville - 283 rue du Général de Gaulle

Service urbanisme – bâtiment C1

Aux horaires d'ouverture du service

lundi, jeudi : 8h30-12h30, mardi : 10h00-12h30/13h30-17h30,  
mercredi, vendredi : 8h30-12h30/13h30-17h30

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public aux jours, heures et lieux suivants :

Lieux d'enquête	Jours et heures des permanences de la commission d'enquête	
Chécy (accueil mairie)	Mardi 1er septembre 2020	09h00 – 12h00
Orléans Métropole (accueil siège)	Mardi 1er septembre 2020	14h00 – 17h00
Fleury les Aubrais (pôle Urban)	Vendredi 18 septembre 2020	09h00 – 12h00
Olivet (service urbanisme)	Vendredi 18 septembre 2020	14h00 – 17h00
Orléans (accueil mairie)	Jeudi 1er octobre 2020	09h00 – 12h00
Ormes (salle des mariages)	Jeudi 1er octobre 2020	14h00 – 17h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur le site internet de la métropole : [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr) (Vie pratique / Urbanisme-Habitat-Logement / RLPm) et consigner ses observations et contributions sur les registres d'enquête à disposition au siège d'Orléans Métropole et dans chacune des communes précitées.

Le public pourra adresser ses contributions :

- Par courrier en précisant « A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique - RLPm » : Orléans Métropole – Direction de l'Espace Public, place de l'Étape - 45000 Orléans

- Par courriel en précisant l'objet « Enquête publique RLPm » : [rlpm@orleans-metropole.fr](mailto:rlpm@orleans-metropole.fr)

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège d'Orléans Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur son site internet dès réception de celui-ci par les services, et ce jusqu'à la date d'approbation du RLPm et jusqu'à un an après la date de clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le projet du Règlement Local de Publicité métropolitain, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des contributions du public, du rapport du commissaire enquêteur et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis au conseil métropolitain d'Orléans Métropole pour approbation. La décision sera affichée au siège d'Orléans Métropole, dans chaque mairie de la métropole et publiée par voie de presse.

Le public peut recueillir toutes informations utiles sur le projet, aux heures d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :  
- auprès de la Direction de l'Espace Public (02 38 79 28 51 ou 02 38 79 24 55)